



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

N° : 2023/1912/01

**OBJET : RÉNOVATION
THERMIQUE ET
RESTRUCTURATION DE LA
SALLE POLYVALENTE –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS
DÉPARTEMENT**

Le mardi 19 décembre 2023 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-François TAMIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20231219-20231912001b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation énergétique et d'extension de la salle polyvalente. Il propose de solliciter des subventions auprès du Département de la Loire et présente les estimations réalisées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (Services-AMO). Il précise que les travaux se réaliseraient en deux phases :

- Phase 1 : 1 174 959,58 € HT
- Phase 2 : 725 609,72 € HT

À ces phases de travaux, s'ajoutent également les études, la communication et diverses dépenses :

- Études : 259 272,87 € HT
- Communication : 2 500,00 € HT
- Divers : 212 337,96 € HT

Le coût global de ce projet s'élèverait donc à : **2 374 680,13 € HT**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. Décide de faire procéder aux travaux de rénovation thermique et de restructuration de la salle polyvalente,
2. Sollicite des subventions de la part du Département de la Loire,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document rendu nécessaire par la présente délibération.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Jean-François TAMIN

Publié sur [Internet](#) le 22 décembre 2023